



Vente aux enchères d'un appartement sans le savoir

Par **cahuet**, le **09/12/2012** à **15:45**

Bonjour, une sci a été constituée il y a plus de 10 ans (j'étais alors étudiant) entre ma mère et moi son fils dans laquelle je n'ai qu'une part et ma mère 4000. Il a été nommé un gérant extérieur à la sci lequel n'a jamais convoqué aucune assemblée depuis la création de cette sci. L'année dernière le gérant a démissionné. Entre temps ma mère a décidé de le refaire mais les travaux n'ont pas été finis donc cet appartement ne pouvait pas être loué et donc ne génère aucun revenu.. Les dettes de la sci n'ont jamais été payées les charges de copropriété, impôts... ma mère n'ouvrant jamais son courrier. Je n'ai plus aucun contact avec ma mère depuis plusieurs années je n'ai de nouvelles de cette sci que par les huissiers qui réclament le paiement des dettes. Je viens aujourd'hui par hasard de voir que l'appartement de la sci sera vendu aux enchères dans quelques jours sans qu'on m'y avertisse. Pourtant les huissiers et les inspecteurs des impôts m'ont contacté quand nécessaire. Je suis étonné que même si je suis sociétaire de la sci pour un pourcentage infime je n'ai jamais eu de notification de cette vente. J'imagine que la notification a été faite au siège de la sci. Et donc ma mère gérante de fait aurait dû m'en avertir. Pouvez-vous me dire si je peux annuler cette vente et si oui quelles en sont les conséquences ? merci de vos réponses